

BUDGET PRIMITIF 2019

Note synthétique de présentation

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de **3 831 487,05 €** incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

1/ Les dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	Évolution
011 – Charges à caractère général	743 153,00	877 530,81	18,08%
012 – Charges de Personnel	1 730 635,00	1 586 960,00	-8,30%
014 – Atténuations de produits - <i>Pénalités sur les logements sociaux</i>	12 830,00	7 000,00	-45,44%
65 – Autres charges de gestion courante	172 065,45	173 860,19	1,04%
66 – Charges financières – <i>Remboursement des intérêts d'emprunt</i>	130 923,08	121 164,75	-7,45%
67 – Charges exceptionnelles	0,00	500,00	
022 – Dépenses imprévues	27 000,00	27 000,00	
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 816 606,53	2 794 015,75	-0,99%
042 – Opérations d'ordre	0,00	1 000,00	
023- Virement à la section d'investissement	911 886,94	1 036 471,30	
Total	3 728 493,47	3 831 487,05	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 0,84% par rapport au budget prévisionnel 2018.

Au chapitre 011, les charges à caractère général qui représentent 31,42% des dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation. Celle-ci provient notamment d'un nouveau contrat passé pour l'élagage des arbres de la commune, de la location de 2 défibrillateurs ainsi que de l'achat de gravillons « point à temps » pour la restauration des voiries de la commune, d'une augmentation du nombre d'enfants pour la classe de neige 2020 et de la mise en place du plan mercredi. Suite au nouveau marché des assurances, il est à noter que le coût total sur 2019 est en baisse.

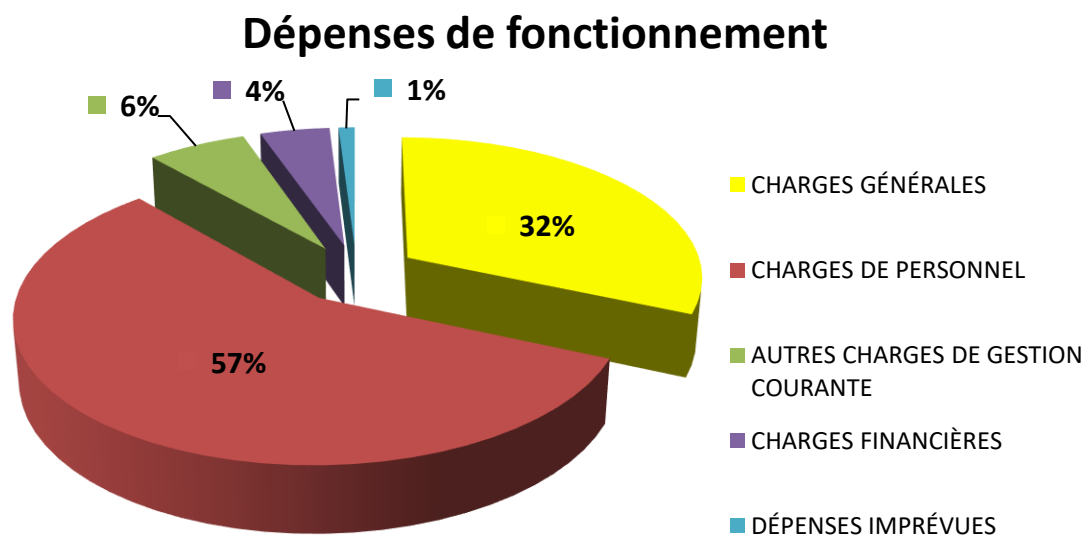
Au chapitre 012, les charges de personnel qui représentent 56,82% des dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse malgré notamment l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), d'une augmentation du SMIC de 1,51% et de la prise en charge des indemnités des agents recenseurs. En 2018 elles représentaient 61,44%. Cette baisse s'explique principalement par le départ de 2 agents titulaires courant 2018 qui n'ont pas été remplacés.

Au chapitre 014 « atténuation de produits » est inscrit la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

Le chapitre 65 sont concernent notamment la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations.

Les charges financières sont en baisse suite au remboursement de l'emprunt à court terme qui avait été sollicité sur 2 ans. Toutefois sont inclus pour 2019, les intérêts d'un prêt de 700 000 € destiné à financer les travaux de voirie du lotissement des Coteaux.

1.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement



2/ Les recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	Évolution
013 – Atténuations de charges	0,00	3 200,00	100%
70 – Produits des services	363 650,00	368 400,00	1,31%
73 – Impôts et taxes	2 048 859,00	2 316 939,00	13,08%
74 – Dotations, subventions et participations	568 897,00	506 727,90	-10,93%
75 – Autres produits de gestion courante	9 020,00	10 000,00	10,80%
7788 – Produits exceptionnels	277 000,00	40 000,00	
Total recettes réelles de fonctionnement	3 267 426,00	3 245 266,90	-0,68%
042 – Opérations d'ordre			
R002 – Résultat N-1	461 067,47	586 220,15	
Total	3 728 493,47	3 831 487,05	

Les prévisions des recettes réelles sont en baisse de 0,68 %.

Au chapitre 013 « Atténuations de charges » sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents non titulaires (remboursements de la sécurité sociale).

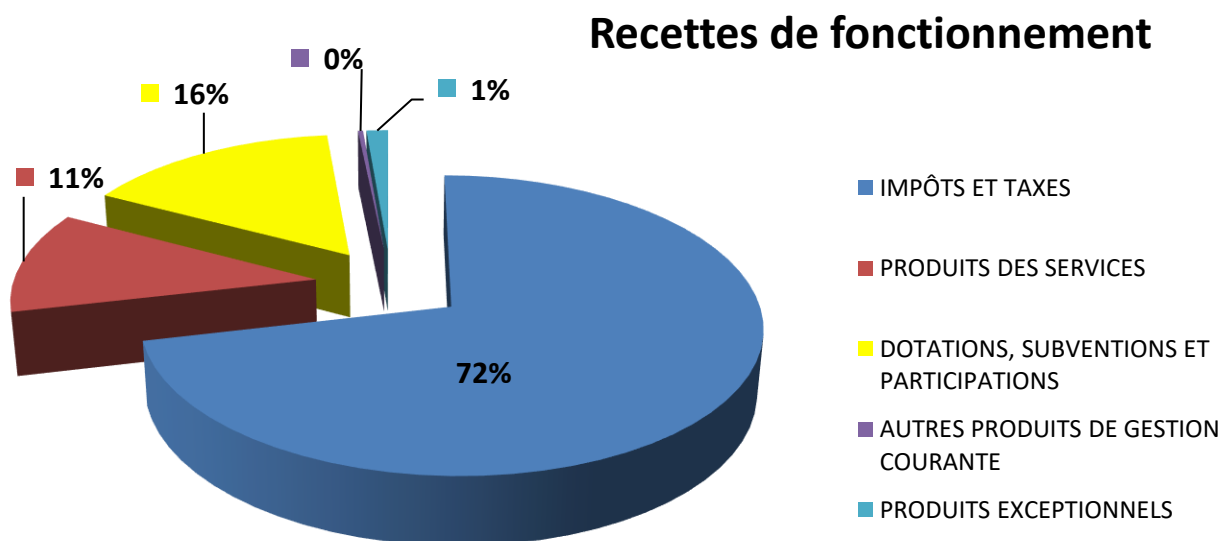
Au chapitre 73 « Impôts et taxes » : les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 15,66 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,81 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,29 %

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : est anticipé une baisse des dotations et notamment de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels », sont inscrits à ce chapitre les remboursements consécutifs aux arrêts de travail des agents titulaires de la fonction publique (remboursements par l'assurance de la commune).

2.1/ Répartition des recettes de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	Évolution
10 - Fond divers, réserves	0,00	507,19	/
16 - Emprunts et dettes assimilées	744 493,77	233 321,97	-68,67%
20 – Immobilisations incorporelles	25 359,00	5 860,00	-76,89%
21 – Immobilisations corporelles	429 821,10	1 655 536,20	284,61%
23 – Immobilisations en cours	503 681,72	0,00	/
020 – Dépenses imprévues	26 111,26	30 360,45	/
Total dépenses réelles d'investissement	1 729 466,85	1 925 585,81	11,34%
041 – Opérations patrimoniales		42 240,00	
Total dépenses d'investissement de l'exercice	1 729 466,85	1 967 825,81	
Restes à réaliser	254 175,14	517 592,45	
D001 – Solde année N-1	1 205 680,67	706 764,85	
Total des dépenses d'investissement cumulées	3 189 322,66	3 192 183,11	

1.1/ Détail des investissements de l'année 2019

	RAR(*) 2018	Budget 2019	Total Budget 2019
jeux chaudrons, terrain foot, fascine, écl.tennis	1 228,38	128 400,00	129 628,38
conformité elect. Mairie, rayonnage archive		35 200,00	35 200,00
banc cimetièrè		500,00	500,00
portes Marianne, vitraux, convecteurs, stores école		121 500,00	121 500,00
voirie côteau, L.Raoult, plantation talus J. Roos et L. Raoult	7 023,84	1 274 341,20	1 281 365,04
Tondeuse broyeuse, débroussailleuse, arroser auto		16 500,00	16 500,00
initiative 77 solde 18 7 semaines + 10 en 2019		17 000,00	17 000,00
4 ordinateurs		5 320,00	5 320,00
chaises polyvalente, caisses de rangement, armoire balai	698,99	6 582,00	7 280,99
aspirateur, gazinière, jouets, PPMS		35 693,00	35 693,00
1 candélabre clos lignon + la landière		14 500,00	14 500,00
21 – Immobilisations corporelles	8 951,21	1 655 536,20	1 664 487,41
RAR St Saturnin operation 15 (Chevet)	457 662,91		457 662,91
RAR restaurant operation 17	2 876,52		2 876,52
RAR nouvelle école opération 19	3 427,61		3 427,61
23 – Immobilisations en cours	463 967,04	0	463 967,04
Evaluation environnementale GREUZAT	17 511,00	0,00	17 511,00
Frais documents d'urbanisme CDHU	14 683,20	0,00	14 683,20
Frais ét côteau + diag amiante et toit Marianne	12 000,00	1 500,00	13 500,00
Travaux voirie	480,00	0,00	480,00
anti virus informatique + sistec logiciel enfance		4 360,00	4 360,00
20 – Immobilisations incorporelles	44 674,20	5 860,00	50 534,20
Total	517 592,45	1 661 396,20	2 178 988,65

(*) RAR = Restes à Réaliser

Au chapitre 21, les principaux travaux de voirie programmés en 2019 sont les suivants :

- Réfection de la voirie du lotissement des Coteaux
- Réfection de la rue d'Iverny
- Réfection terrain de football et les vestiaires
- Eclairage des terrains de Tennis

2/ Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2019 pour financer les investissements comprennent :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement
- ✓ Les subventions, dotations et le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)
- ✓ L'emprunt

	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	Evolution
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 188 214,76	1 007 600,97	
13 – Subventions d'investissement	249 627,00	56 744,60	
16 – Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	700 000,00	
024 – Produits de cessions	2 409,91	2 409,91	
27 – Autres immo financières		6 000,00	
Total recettes réelles d'investissement	1 740 251,67	1 772 755,48	1,87%
021- Virement de la section de fonctionnement	911 886,94	1 036 471,30	
040 – Opé d'ordre de transfert entre sections		1 000,00	
041 – Opérations patrimoniales		42 240,00	
Total recettes d'investissement de l'exercice	2 652 138,61	2 852 466,78	
Restes à réaliser	537 184,05	339 716,33	
Total des recettes d'investissement cumulées	3 189 322,66	3 192 183,11	

Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2018, à hauteur de 884 640,97 €, est affectée au compte 1068 pour couvrir le déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2018.

Il est tenu compte par ailleurs d'une baisse du FCTVA car le montant des travaux d'investissement réalisés en 2018 est inférieur à celui de 2017. Le montant du FCTVA attendu pour 2019 est de 112 960 € au lieu de 280 368,44 € en 2018.

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2019. La diminution s'explique par le fait que les travaux de voirie ne sont pas subventionnés.

Au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », est inscrit un emprunt de 700 000 € d'une durée de 15 ans, destiné à financer les travaux de voirie du lotissement des Coteaux.

ETAT DE LA DETTE

Etat de la dette au 1 ^{er} janvier 2019		
Capital total restant dû au 01/01/2019	Annuités de l'exercice 2019	
	Capital	Charges d'intérêt
3 707 705,27	233 321,97	121 164,75

Ratio : capacité de désendettement

Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années d'épargne nécessaires pour assurer le remboursement du capital de la dette. Ce nombre doit de préférence être inférieur à 11/12 ans. Le calcul est le suivant : ***Encours de la dette/Epargne brute (CAF)***

Pour 2019, la capacité de désendettement prévisionnelle est de 9,25 ans au 31 décembre 2019.